

ÉOLIENNE DE COLLONGES Le TF donne raison à l'opposante.

Mesures de bruit incomplètes

Nouvel épisode dans la vie tourmentée du parc éolien de Collonges-Dorénaz. Hier matin, le Tribunal fédéral (TF) a notifié sa décision à Florence Lattion Richard, dernière opposante au plan d'aménagement détaillé (PAD) qui prévoit l'installation de deux éoliennes supplémentaires entre les deux communes. Mon-Repos casse la décision du Tribunal cantonal qui lui avait refusé, en décembre 2010, le droit de recourir, jugeant qu'elle habitait trop loin (1,2 kilomètre) pour être touchée par d'éventuelles nuisances provoquées par la turbine de près de 150 mètres de haut et que le bruit émis par la machine n'était, la plupart du temps, pas perceptible. «Les mesures faites sont en l'état insuffisantes pour dénier la qualité pour recourir à la recourante», écrit le TF dans son jugement.

Ce qui a fait pencher la décision en faveur de la jeune femme, c'est probablement le rapport de l'Office fédéral de l'environnement qui remet en

cause la validité des études de bruit réalisées en 2006 et en 2009. «Nous l'avons reçu il y a deux mois», révèle Florence Lattion Richard, «ça nous a donné un espoir. Mais c'est regrettable que l'on doive aller jusqu'au Tribunal fédéral pour être entendus. Ça donne aussi aux promoteurs le signal qu'ils doivent faire les choses correctement et qu'il y a des gens qui ne sont pas prêts à tout laisser passer. Ça montre encore au canton qu'il devrait édicter des règles plus strictes.» Le document stipule notamment «qu'il n'est pas exclu que le son des éoliennes puisse être perçu occasionnellement sur la parcelle de la recourante, par exemple la nuit, lorsque la sensibilité pour les personnes touchées est maximale.»

Si c'est la satisfaction qui prime, elle sait que ce n'est là qu'une bataille. La procédure pourrait être encore longue. Le TF a renvoyé le dossier au Tribunal cantonal. Il lui demande de procéder à de nouvelles études

de bruit qui devront «être représentatives de la charge sonore supplémentaire subie par la recourante en situation nocturne.» Jusqu'ici, une seule étude de bruit nocturne a été homologuée. «La perception du bruit change tellement, selon les saisons, la météo, le vent», ajoute Florence Lattion Richard, «on a toujours dit que ce n'était ni sérieux, ni correct de tirer des conclusions générales à partir d'une seule mesure. Le TF nous a donné raison.»

Ce dernier ne se prononce pas sur le fond de l'affaire. Il ne s'est, à ce stade, attaché qu'à la question de savoir si oui ou non Florence Lattion pouvait recourir contre l'homologation du PAD du parc éolien. «Concernant le fond, je trouve intéressant de voir qu'en Valais, on se mobilise contre les lignes à haute tension en disant qu'elles gâchent le paysage et que l'on continue à promouvoir des éoliennes de 150 mètres de haut et bientôt davantage...» **OH**